

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1246 16 décembre 1948

n° 1246 16

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1948

Date de publication

16 décembre 1948

Date du numéro

31 décembre 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884, Vu la décision n° 1178 du 29 novembre 1948 suspendant de son traitement Ismaël Hersi, commis des douanes. 17e échelon: Vu les lettres n° 773/D. C. et 768/D. C. du 6 décembre 1948, du chef du service de la douane

Vule certificat médical n° C. H. C./676 du 15 novembre 1948,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rapportée la décision n° 1178 du 29 novembre 1948, susvisée.

Art. 2

— La présente décision sera enre gistrée. communiquée et publiée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.